

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2296

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Aeriance Investments S.A.	110195	Pentair Technical Products S.à r.l.	110197
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	110195	Pestana Berlin S.à r.l.	110162
Elektra Purchase No. 17 S.A.	110194	Pétrusse Participations S.A.	110199
ERES RCI S.à r.l.	110195	Picard Bondco	110205
H2L Marques	110200	P.J. Trading S.à r.l.	110196
HIB Invest S.A.	110205	Polichem S.A.	110199
Montbrillan Invest S.A.	110208	Pricourt International S.A.	110200
Moonlight Consulting S.A.	110208	Prima Immobil S.A.	110200
Neovia Logistics Holding I S.à r.l.	110208	Princes Exchange (Luxembourg) Holding S.à r.l.	110208
Nolux S.A.	110162	Private Trustees S.A.	110198
Normalux Maritime S.A.	110162	Racing & Competition Machines	110193
Numisma Capital Fund	110205	Rainbow Finance S.A.	110174
Nurdos S.A.	110162	RBW Global	110186
Nurdos S.A.	110162	RBW Global	110170
OFR Group S.à r.l.	110163	RC Holding S. à r.l.	110186
Olos Management S.A.	110196	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	110164
Oper S.à r.l.	110197	Real Equity SA	110174
Optique Berg S.A.	110196	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l.	110194
Orange Communications Luxembourg S.A.	110163	REComm Sarl München LS294 SCS	110194
Orion III European 4 S.à r.l.	110163	Renaissance Asset Managers (Luxem- bourg) S.A.	110198
Orion III European 5 S.à r.l.	110163	Richemaster Europe S.à r.l.	110182
Orion III European 6 S.à r.l.	110164	Rimano S.à r.l.	110181
Orion III European 7 S.à r.l.	110164	Risk Management Strategy S.A.	110185
Orion III European 8 S.à r.l.	110196	Rollinger Promotion Immobilière S.A. ..	110185
O-Two S.A.	110163	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Lux S.à r.l.	110181
Oyster Circle Luxembourg Company ...	110196	Rx Healthcare S.C.A.	110186
Pare S.à r.l.	110197	Saint (BC) Midco S.à r.l.	110199
Partners Group Management II S.à r.l. ...	110197	S.A. Twintek	110176
PensPlan SICAV Lux	110197	Silent Meteor S.à r.l.	110181
Pentair Global S.à r.l.	110198		
Pentair Holdings	110199		
Pentair Luxembourg	110198		

Nolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106198/10.

(130129256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Normalux Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 164.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106200/10.

(130128149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 23 avril 2013.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013106204/11.

(130128678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013106205/11.

(130128690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pestana Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 148.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013106241/12.

(130129145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.929.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (rectificatif au dépôt des comptes annuels déposé le 1^{er} mars 2013, no L130036525) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106206/11.

(130128294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 93.817.

Les comptes annuels au 31/12/2012 (correspondant à l'exercice 2012 du 01/01/2012 au 31/12/2012) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106208/10.

(130129087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orion III European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106209/10.

(130128843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orion III European 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106210/10.

(130128834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

OFR Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Family Recruitment.
Siège social: L-9147 Erpeldange, 3A, Parc Welwert.
R.C.S. Luxembourg B 149.522.

Les statuts coordonnés au 19/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/07/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013106217/13.

(130128409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orion III European 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106211/10.

(130129010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orion III European 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106212/10.

(130128937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 102.358.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.157942,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Mr. Jean Pierre MAIER, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3) Mr. Claude TORRENTE, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

4) Mr. Marc BRUNEAU, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières- Lès-Avignon, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5) Mr. Emilio Esteban, with address at c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

6) Mr. Emilio Onate, with address at c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

7) Mr. José Luis Calvo, with address at c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

8) Mr. Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

9) Mr. José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

10) Mr. Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

11) Mr. Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of RCR Industrial Flooring S.à r.l., with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.102358 and incorporated under the denomination of Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l following a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 21 July 2004, published in the Mémorial C number 1062, page 50960, on 22 October 2004 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of four hundred fourteen thousand five hundred euro (EUR 414,500.-) so as to raise it from its present amount of four million one hundred fifty eight thousand euro (EUR 4,158,000.-) to the amount of four million five hundred seventy two thousand five hundred euro (EUR 4,572,500.-) by the creation and the issue of two thousand three hundred twenty eight (2,328) Ordinary A Shares and fourteen thousand two hundred fifty two (14,252) Ordinary B Shares, to be fully paid up.

2. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the corporate capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred fourteen thousand five hundred euro (EUR 414,500.-) so as to raise it from its present amount of four million one hundred fifty eight thousand euro (EUR 4,158,000.-) to the amount of four million five hundred seventy two thousand five hundred euro (EUR 4,572,500.-) by the creation and the issue of two thousand three hundred twenty eight (2,328) Ordinary A Shares and fourteen thousand two hundred fifty two (14,252) Ordinary B Shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept subscriptions and payments in cash as follows and to allot the new shares to the following subscribers as fully paid shares:

a) Primopiso Acquisition S.a r.l., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary B Shares	14,252	356,300.-	1,362,880.-

b) Mr. Jean Pierre MAIER, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	242	6,050.-	23,142.-

c) Mr. Claude TORRENTE, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	242	6,050.-	23,142.-

d) Mr. Marc BRUNEAU, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	56	1,400.-	5,355.-

e) Mr. Emilio Esteban, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	611	15,275.-	58,428.-

f) Mr. Emilio Oñate, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	231	5,775.-	22,090.-

g) Mr. Pietro Bortoluzzi, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	291	7,275.-	27,827.-

h) Thereupon has appeared Mr. Christophe Cortinovis, with address at Urbanización Bonanza, C/ Playa de Mojacar 3, 28660 Boadilla del Monte (Madrid), Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	424	10,600.-	40,546.-

i) Thereupon has appeared Mr. Juan Ignacio Jorge Uceda, with address at Av. Navacerrada 4. Portal 7. 1ºA, 28224 Pozuelo de Alarcon (Madrid), Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Ordinary A Shares	231	5,775.-	22,090.-

The amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at four million five hundred seventy two thousand five hundred euro (EUR 4,572,500.-) represented by sixty thousand two hundred seventy two (60,272) Ordinary A Shares and one hundred twenty two thousand six hundred twenty eight (122,628) Ordinary B Shares, with a par nominal of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2.800.-).

110167

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, vingt-huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 157942,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Monsieur Jean Pierre MAIER, avec adresse au 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) Monsieur Claude TORRENTE, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) Monsieur Marc BRUNEAU, avec adresse au 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) Monsieur Emilio Esteban, avec adresse au c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6) Monsieur Emilio Onate, avec adresse au c/ Navia, 23 Madrid 28044, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7) Monsieur José Luis Calvo, avec adresse au c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8) Monsieur Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9) Monsieur José Luis Gabella, avec adresse au Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10) Monsieur Pietro Bortoluzzi, avec adresse au Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Allemagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11) Monsieur Oto Herrmann, avec adresse à Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Prague 9, Vysocany, République Tchèque;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant de documenter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de RCR Industriai Flooring S.à r.l., avec siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102358 et constituée sous la dénomination de Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1062, page 50960, du 22 octobre 2004 (la "Société").

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ayant reconnu être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quatorze mille cinq cents (EUR 414.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 4.158.000,-) à quatre millions cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 4.572.500,-) par la création et l'émission de deux mille trois cent vingt-huit (2.328) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et quatorze mille deux cent cinquante-deux (14.252) parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, à libérer intégralement.

2. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles parts sociales émises.

3. Modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 414.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 4.158.000,-) à quatre millions cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 4.572.500,-) par la création et l'émission de deux mille trois cent vingt-huit (2.328) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et quatorze mille deux cent cinquante-deux (14.252) parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

Souscription - Paiement

Les Associés ont décidé d'accepter les souscriptions et paiements en numéraire comme suit et d'allouer les nouvelles parts sociales aux souscripteurs suivants comme parts sociales intégralement libérées.

a) Primopiso Acquisition S.à r.l., prédésignée, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie B	14.252	356.300,-	1.362.880,-

b) Monsieur Jean Pierre MAIER, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	242	6.050,-	23.142,-

c) Monsieur Claude TORRENTE, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	242	6.050,-	23.142,-

d) Monsieur Marc BRUNEAU, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	56	1.400,-	5.355,-

e) Monsieur Emilio Esteban, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	611	15.275,-	58.428,-

f) Monsieur Emilio Oñate, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	231	5.775,-	22.090,-

g) Monsieur Pietro Bortoluzzi, prénommé, a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	291	7.275,-	27.827,-

h) Ensuite a comparu Monsieur Christophe Cortinovis, demeurant à Urbanización Bonanza, C/ Playa de Mojacar 3, 28660 Boadilla del Monte (Madrid), Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	424	10.600,-	40.546,-

i) Ensuite a comparu Monsieur Juan Ignacio Jorge Ucieda, demeurant au Av. Navacerrada 4. Portal 7. 1°A, 28224 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant a déclaré souscrire pour les Parts Sociales suivantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales Ordinaires de catégorie A	231	5.775,-	22.090,-

Le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés ont unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société. Ledit alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 4.572.500,-) représenté par soixante mille deux cent soixante-douze (60.272) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et cent vingt-deux mille six cent vingt-huit (122.628) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111581/304.

(130134512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.904.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

RBW Global Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151203,

Here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, with professional address in L-1520 2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 17, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of RBW GLOBAL, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.904, with its registered office located at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on March 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1218 of May 15, 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1.- To amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to develop and manage various card membership schemes issued to customers for the Regus group of companies, such card schemes allowing card holders access to Regus services on a global basis which are, inter alia, computers, wireless networks, fax machines and printers, whether in a Regus business centre or other locations such as airports or railway stations in Luxembourg or abroad. The Company may manage the scheme and link all the Regus businesses in order to maximise the occupancy of all Regus workstations. The Company may produce the cards and provide the infrastructure for the different card schemes, including operation of all internal management information and settlement processes.

The Company may deliver goods or services or procure goods or services to business people and their companies, including to companies of the Regus group. The Company is more precisely entitled to provide computers, archives, telephone services, fax facilities, administrative help etc. to third parties and companies of the Regus group. Moreover, the Company can, for its own account or on behalf of companies of the Regus group, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and / or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and / or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and / or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and / or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and / or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. Without prejudice to the foregoing, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose. Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of managers and / or the day to day manager esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

The Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its managers and the day to day manager. The present list is enumerative only and not limiting."

2.- Miscellaneous.

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to develop and manage various card membership schemes issued to customers for the Regus group of companies, such card schemes allowing card holders access to Regus services on a global basis which are, inter alia, computers, wireless networks, fax machines and printers, whether in a Regus business centre or other locations such as airports or railway stations in Luxembourg or abroad. The Company may manage the scheme and link all the Regus businesses in order to maximise the occupancy of all Regus workstations. The Company may produce the cards and provide the infrastructure for the different card schemes, including operation of all internal management information and settlement processes.

The Company may deliver goods or services or procure goods or services to business people and their companies, including to companies of the Regus group. The Company is more precisely entitled to provide computers, archives, telephone services, fax facilities, administrative help etc. to third parties and companies of the Regus group. Moreover, the Company can, for its own account or on behalf of companies of the Regus group, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and / or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and / or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and / or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and / or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and / or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. Without prejudice to the foregoing, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose. Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of managers and / or the day to day manager esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

The Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its managers and the day to day manager. The present list is enumerative only and not limiting."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

110172

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

RBW Global Holdings, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 151.203 et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, avec adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de RBW GLOBAL, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.904, et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, le 14 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1218 du 15 mai 2012.

I. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1.- Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le développement et la gestion de divers systèmes de cartes d'adhésion émises en faveur de clients pour le groupe de sociétés Regus, de tels systèmes de carte permettant à leur détenteur d'accéder aux services Regus de manière globale, qui consistent, entre autres, en l'accès à des ordinateurs, des réseaux sans fil, des télécopieurs et des imprimantes, que ce soit dans un centre d'affaires Regus ou dans tout autre emplacement tel que des aéroports ou gares ferroviaires situés à Luxembourg ou à l'étranger. La Société assurera la gestion des systèmes ainsi que lien entre les différentes activités du groupe Regus afin de maximiser le taux d'occupation des centres d'affaires du groupe Regus. La Société pourra produire les cartes et fournir les infrastructures pour les différents systèmes de cartes, y compris, le fonctionnement des processus internes de gestion des informations et de règlement.

La Société peut délivrer ou fournir des biens ou des services aux entrepreneurs et à leurs entreprises, y compris à des sociétés du groupe Regus. La Société est plus précisément autorisée à fournir des ordinateurs, archives, services téléphoniques, équipements de fax, aide administrative, etc. à des tiers et aux sociétés du groupe Regus. La Société peut en outre, pour son propre compte ou pour le compte des sociétés du groupe Regus, acheter, vendre, importer et exporter toute chose quelconque, à l'exception de toute marchandise requérant une autorisation spéciale.

La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et assurer la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange, ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, et pourra accorder des franchises sur n'importe quels brevets ou droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des

émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, afin de compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe de Regus pourrait être exposée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil de gérance et / ou le délégué à la gestion journalière estime être nécessaire ou utile au développement de son objet social.

La Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune qualification spécifique de ses gérants et de son délégué à la gestion journalière.

La présente liste est énonciative et non restrictive."

2.- Divers.

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le développement et la gestion de divers systèmes de cartes d'adhésion émises en faveur de clients pour le groupe de sociétés Regus, de tels systèmes de carte permettant à leur détenteur d'accéder aux services Regus de manière globale, qui consistent, entre autres, en l'accès à des ordinateurs, des réseaux sans fil, des télécopieurs et des imprimantes, que ce soit dans un centre d'affaires Regus ou dans tout autre emplacement tel que des aéroports ou gares ferroviaires situés à Luxembourg ou à l'étranger. La Société assurera la gestion des systèmes ainsi que lien entre les différentes activités du groupe Regus afin de maximiser le taux d'occupation des centres d'affaires du groupe Regus. La Société pourra produire les cartes et fournir les infrastructures pour les différents systèmes de cartes, y compris, le fonctionnement des processus internes de gestion des informations et de règlement.

La Société peut délivrer ou fournir des biens ou des services aux entrepreneurs et à leurs entreprises, y compris à des sociétés du groupe Regus. La Société est plus précisément autorisée à fournir des ordinateurs, archives, services téléphoniques, équipements de fax, aide administrative, etc. à des tiers et aux sociétés du groupe Regus. La Société peut en outre, pour son propre compte ou pour le compte des sociétés du groupe Regus, acheter, vendre, importer et exporter toute chose quelconque, à l'exception de toute marchandise requérant une autorisation spéciale.

La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et assurer la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange, ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, et pourra accorder des franchises sur n'importe quels brevets ou droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, afin de compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe de Regus pourrait être exposée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil de gérance et / ou le délégué à la gestion journalière estime être nécessaire ou utile au développement de son objet social.

La Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune qualification spécifique de ses gérants et de son délégué à la gestion journalière.

La présente liste est énonciative et non restrictive."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111578/255.

(130135176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 150.784.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 juillet 2013 que:

- Monsieur Vincent CORMEAU a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie) le 21 juillet 1954 et domicilié professionnellement au 60, Grand Rue, L-1660, Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111576/15.

(130134461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Real Equity SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.300.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Real Equity SA", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 163.300,

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2625 du 28 octobre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Aloyse MAY, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine OGÉ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine PELTIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur
4. Transfert du siège social.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Me Aloyse MAY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de voir régir les pouvoirs du liquidateur par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément par ses articles 144 à 148 bis, il peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toute inscriptions privilégiées, ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions, ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social à l'adresse suivante avec effet à ce jour: L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

110176

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aloyse MAY, Catherine OGÉ, Christine PELTIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation GRE/2013/2820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013111583/71.

(130134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

S.A. Twintek, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 179.157.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le neuvième jour de juillet.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Vladislav SABAU, Ingénieur civil, né le 14 mars 1956 à Nicolae Balcescu (Roumanie), demeurant à B-6040 Jumet, 27, rue du Masy;

2. Monsieur Alain GODEFROID, Automaticien, né le 19 mai 1973 à Huy (Belgique), demeurant à B-5300 Seilles, 20, rue du Bois Portal.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «S.A. TWINTEK».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet l'étude, la conception, la réalisation et la mise au point d'installations automatisées industrielles.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

- Monsieur Vladislav SABAU, pré-qualifié, cinquante actions	50
- Monsieur Alain GODEFROID, pré-qualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

110180

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4), celui des administrateurs-délégués à deux (2) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vladislav SABAU, Ingénieur civil, né le 14 mars 1956 à Nicolae Balcescu (Roumanie), demeurant à B-6040 Jumet, 27, rue du Masy;

- Monsieur Alain GODEFROID, Automaticien, né le 19 mai 1973 à Huy (Belgique), demeurant à B-5300 Seilles, 20, rue du Bois Portal;

- Monsieur René CHAIDRON, Technico-commercial, né le 16 juillet 1954 à Chairière-sur-Semois (Belgique), demeurant à B-1340 Ottignies, 24, rue du Roi Chevalier;

- Monsieur Benoit NYST, Juriste, né le 13 février 1970 à Merchtem (Belgique), demeurant à B-5100 Jambes, 14, rue de Wasseige.

3. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs-délégués:

- Monsieur Vladislav SABAU, Ingénieur civil, né le 14 mars 1956 à Nicolae Balcescu (Roumanie), demeurant à B-6040 Jumet, 27, rue du Masy;

- Monsieur Alain GODEFROID, Automaticien, né le 19 mai 1973 à Huy (Belgique), demeurant à B-5300 Seilles, 20, rue du Bois Portal.

4. La durée du mandat des administrateurs et des administrateurs-délégués prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués pour ce qui concerne la gestion journalière.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FIRELUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.589.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9647 Doncols, 4, Chemin des douaniers.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : V. SABAU, A. GODEFROID, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8770. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013111598/253.

(130135506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 31 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Helke Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013111597/24.

(130135164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rimano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.876.

—
HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Rimano S.à r.l., ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.876 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 26 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juillet 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013111591/13.

(130135411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.185.

—
Extrait d'un contrat de cession et vente de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession et vente de parts sociaux signé en date du 13 juin 2013 que EPF Holdings SARL, associé unique de la société, dont le siège social est situé au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a transféré:

- 3898 parts sociales de Classe A de la société à EC Renewables Cooperatif UA, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 58026282, avec siège social au Jan van Goyenkade 8,1075 HP Amsterdam, Pays-Bas

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013111609/17.

(130134732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Richemaster Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 179.146.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

ATAKOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.695,

ici représentée par Monsieur Damien Mattucci, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Strassen, le 23 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de matériel audio-visuel; de matériel informatique; de gros et petit électroménagers incluant, sans limitation, les appareils de cuisson, de réfrigération, de lavage, de nettoyage, et de coupe; de matériel de téléphonie fixe et mobiles; d'appareil pour la navigation ou la localisation par satellite; d'appareil de chauffage et de conditionnement d'air; d'appareil de purification de l'air et de l'eau, de panneaux et capteurs solaires; d'équipement pour l'hygiène, la beauté et la santé; d'appareil d'éclairage incluant luminaire et ampoule basse consommation et plus largement tout produit de négoce destinés aux marchés grand public et professionnel; ainsi que tout partie, pièce, accessoire ou périphérique des produits précités, étant précisé que cette activité pourra également être exercée par le biais d'internet.

- et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivie par la Société, son extension ou son développement.

La Société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

Enfin, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertible et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droit de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licences, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous-licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «RICHEMASTER EUROPE S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000.-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril se termine le 31 mars de l'année suivante.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, ATAKOR S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entière part du capital social représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de trente Euros (EUR 30.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant:

- Monsieur Kacem AIT YALA, né à Sidi Kacem (Maroc) le 11 mai 1953, demeurant au 5 rue Hassiba Ben Bouali, 31200 Arzew (Algérie),

2. Le siège social de la Société est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10105.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013111590/189.

(130134797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Risk Management Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juillet 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs avec pouvoir de signature B.

Monsieur DONATI Régis est renommé administrateur avec pouvoir de signature A.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
RISK MANAGEMENT STRATEGY S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013111592/18.

(130135089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rollinger Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 150.458.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111569/9.

(130135321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013111579/14.

(130135245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 131.533.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale en date du 04/06/2013 que:

- M. Brian Borg a démissionné de ses fonctions de gérant de type B de la Société en date du 1^{er} avril 2013;

et que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de type B avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Ronald Jay Hoyl, directeur de société, né le 18 mars 1963 à Texas (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA);

- M. Patrick K. Fox, directeur de société, né le 8 août 1958 à Illinois (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013111580/21.

(130134410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rx Healthcare S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 179.155.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Rx Healthcare, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of notary Paul DECKER dated on 12 July 2013, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 July 2013;

2. Sycamore Luxembourg S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of notary Paul BETTINGEN dated 9 June 2006, published in the Mémorial C nr. 1644 on 30 August 2006, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 July 2013.

Which proxies shall be signed ne varietur by the attorney of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared its intention to constitute by the present deed a société en commandite par actions and to draw up its articles of association as follows:

Art. 1. Form. There exists a société en commandite par actions, under the name of "Rx Healthcare S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It can be transferred to any other place within Luxembourg City by a decision of the Manager (as defined in Article 11 (Management of the Company)).

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the unlimited shareholders (the "Unlimited Shareholders") and limited shareholders (the "Limited Shareholders") (the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder together hereinafter are referred to as "Shareholders") adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

The Manager may decide to establish branches or other offices of the Company within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If extraordinary political or economic events or similar abnormal circumstances occur or are imminent, which might interfere with or impair the normal activity of the Company at the registered office, or the communication between the registered office and abroad, the Manager may decide and declare that the registered office shall be deemed to have been provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the Manager of the Company.

Art. 3. Duration - Dissolution - Incapacity of the Manager. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

The Company shall not be dissolved for the reason that the Manager resigns or is removed, or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

Art. 4. Corporate Purpose. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Issued and Authorised share capital. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro and five Euro cents (EUR 31,000.05) divided into:

I) three million one hundred thousand (3,100,000) class A shares, being the shares of the Limited Shareholders,

II) five (5) class B shares, being the shares of the Unlimited Shareholders, in each case having a par value of one Euro cent (EUR 0.01); (the class A shares and the class B shares being referred to collectively hereafter as the "Shares").

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Company shall have an authorised share capital of fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) class A shares and one billion (1,000'000'000) class B shares, in each case having a par value of EUR0.01.

The Manager is hereby authorised for a period of five (5) years starting on the date of the present deed to issue, from time to time and at its discretion, further Shares to bring the total issued share capital of the Company up to the total authorised share capital.

The Manager is further authorised to limit/withdraw the preferential subscription rights of the Shareholder(s) with respect to such an issue of Shares within the limits of the authorised capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Art. 6. Form and Transfer of shares. Shares will be issued in registered form only.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept at the registered office of the Company and such Register shall contain the name and address of each Shareholder, the number and class of Shares held by it, payments made on the Shares and transfers and dates thereof.

The inscription of a Shareholder's name in the Register evidences its ownership of such Shares.

The Company may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate documents(s) recording the transfer between the transferor and transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholder may, at any time, change their address as entered in the Register by means of a written notification to the Company.

Art. 7. Share premium. The company shall have two share premium accounts, the class A share premium account and the class B share premium account. Funds standing to the credit of the class A share premium account shall only be available to holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B share premium account shall only be available to the holders of class B shares.

Art. 8. Voting rights. Each Share carries one vote at all general meetings of Shareholders.

Art. 9. General meetings of shareholders. Without prejudice to the provisions of Article 12 (Powers of the Manager) of these articles of incorporation and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the law or the present articles of incorporation, the general meeting of shareholders shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the articles of incorporation, with the approval of the Manager only.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter eight (8) days prior to the relevant meeting, to each Shareholder, at its address recorded in the Register.

The annual general meeting of Shareholders shall be held on the third Wednesday of March of each year at 4 p.m. at the registered office or at another place in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

The Manager may, whenever it thinks it appropriate to do so, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. In addition, the Manager shall be obliged to convene an extraordinary general meeting upon written request (indicating the proposed agenda of the meeting) of Shareholders holding at least twenty per cent (20%) of the total issued share capital of the Company.

General meetings other than the annual general meeting may be held at such place and time in Luxembourg as may be specified in the respective convening notices.

Art. 10. Conduct of general meetings. All general meetings shall be presided over by the Manager or a representative appointed by the Manager.

The quorum and voting majority required by Luxembourg law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, it being specified that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by Rx Healthcare, société à responsabilité limitée, (the "Manager"), being an Unlimited Shareholder and holding class B shares of the Company. Other Shareholders will neither participate nor intervene in the management of the Company.

Art. 12. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration in compliance with the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

The Manager may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 13. Remuneration of the Manager. For the remuneration of its services rendered to the Company, the Manager will be paid fees (the «Fees») in accordance with a shareholders' agreement (if any) which may be agreed from time to time.

Art. 14. Binding Signature. The Company will be bound in all circumstances by the signature of its Manager.

In addition, the Company shall be bound by the individual or joint signature of any other person or persons to whom authority shall have been delegated by the Manager, except that such authority shall not be delegated to any Limited Shareholder of the Company.

Art. 15. Supervision. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts and any financial operation may be supervised by the Supervisory Board (le Conseil de Surveillance) composed of at least three supervisory auditors (commissaires).

The supervisory board may give its opinion on any matters which the Manager refers to it and it may authorize acts which fall outside its powers.

If an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) is appointed to audit the annual accounts of the Company, the Company may, but is not obliged to, maintain a Supervisory Board, as provided for in Article 109 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in which case Articles 110 and 112 of such law will apply.

Art. 16. Accounting year, Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year.

Art. 17. Allocation of Profits. Of annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall allocated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached ten per cent (10%) of the issued share capital.

The rights of the Shareholders to any pro rata payments to be made by the company to its shareholders (including without limitation, dividends, any other form of distribution or liquidation proceeds)=will be determined on the basis of the total equity attributable to them (regardless of whether it has been allocated to share capital or share premium).

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders as indicated in Article 3 (Duration-Dissolution).

In the event of a winding up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and fix their remuneration.

Art. 19. Amendment of the articles. These articles of incorporation may be amended from time to time, by an extraordinary general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements set down in the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, subject to the consent of the Manager, save for any amendments necessary by reason of the removal of the Manager as set out in Article 11 (Management of the Company) of these articles of incorporation.

Art. 20. Laws applicable. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and any other relevant laws.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 30 September 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

RX HEALTHCARE, (prenamed), hereby declares to subscribe three million one hundred thousand (3,100,000) class A shares each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and to pay them up entirely by contribution in cash in an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) which is available to the Company, evidence of such having been given to the notary.

SYCAMORE LUXEMBOURG S.A. (prenamed) hereby declares to subscribe five (5) class B shares each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) to be each issued with a share premium of nine Euro ninety-nine cent (EUR 9.99) and to pay them up entirely by contribution in cash in an amount of fifty Euro (EUR 50.-) which is available to the Company, evidence of such having been given to the notary.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, represented as stated above, and representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

- 1) fix the registered office of the Company at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- 2) appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 65.477, as approved statutory auditor (Réviseur d'entreprises agréé) of the annual accounts of the Company until the annual general meeting to be held in 2015.

Declaration

The undersigned notary declares that, in accordance with article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the conditions prescribed by articles 26, 26-1 (2), 26-3 and 26-5 of the same law have been fulfilled and expressly bear witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,300.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

1. Rx Healthcare, société à responsabilité limitée, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg durch Gründungsurkunde aufgenommen durch den Notar Paul DECKER, am 12. Juli 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, mit Gesellschaftssitz in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privat Angestellte, wohnhaft in Luxembourg, durch eine am 12. Juli 2013 erteilte Vollmacht.

2. Sycamore Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft, société anonyme, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg durch Gründungsurkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN am 9. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C unter der Nummer 1644 am 30. August 2006, mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxembourg, 13, Avenue de la Liberté, hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privat Angestellte, wohnhaft in Luxembourg, durch eine am 12. Juli 2013 erteilte Vollmacht.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, erklären ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Kommanditgesellschaft auf Aktien zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form. Es gibt eine société en commandite par actions, Kommanditgesellschaft auf Aktien und führt die Firma „Rx Healthcare S.C.A.“.

Art. 2. Der Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz ist in Luxembourg Stadt.

Es kann an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxembourg durch Beschluss des Managers (wie in Artikel 11 (Management der Gesellschaft) definiert) verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg durch gemeinsamen Beschluss der Komplementären (die „Komplementären“) und der Kommanditisten (die «Kommanditisten») (Komplementär und Kommanditisten werden hiernach zusammen als «Aktionäre» bezeichnet) verlegt werden, wobei ein solcher Beschluss unter den Quorums- und Abstimmungsmechanismen gefasst werden muss, welche durch das luxemburgische Recht für den Fall einer Änderung der Satzung vorgesehen sind.

Der Manager kann entscheiden, Zweigstellen oder andere Büros der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, ausgenommen Deutschland, einzurichten.

Sollten außergewöhnliche politische und wirtschaftliche Ereignisse oder ähnliche abnormale Umstände, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Geschäftssitz oder die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen oder verhindern, eintreten oder akut sein, so kann der Manager entscheiden und erklären, dass der Gesellschaftssitz als vorübergehend ins Ausland verlegt gelten soll, bis diese außergewöhnlichen oder abnormalen Umstände nicht mehr vorliegen.

Eine solche Entscheidung hat jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Eine solche Entscheidung über den Transfer des Gesellschaftssitzes soll durch den Manager Drittparteien bekannt gemacht werden.

Art. 3. Dauer - Liquidation - Unfähigkeit des Managers. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Aktionäre in der Art und Weise, die für eine Änderung der Satzung erforderlich ist, aufgelöst werden.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst, sollte der Manager zurücktreten oder entlassen werden, oder im Falle seines Todes, Konkurs, Geschäftsunfähigkeit oder Handlungsunfähigkeit.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen.

Die Gesellschaft kann durch Entscheidung des Vorstandes Zweigstellen und andere Büros innerhalb von Luxemburg oder im Ausland etablieren. Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen und Schuldscheine ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen betreiben, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 5. Gesellschaftskapital und Genehmigtes Kapital. Die Gesellschaft besitzt Aktienkapital in Höhe von EINUND-DREISSIG TAUSEND EURO UND FÜNF CENT (EUR 31.000,05) eingeteilt in:

I) DREIMILLIONEINHUNDERTTAUSEND (3.100.000) Klasse „A“ Aktien mit einem Nominalwert von EUR 0,01, ausgegeben an den gründenden Kommanditisten; und

II) FÜNF (5) Klasse „B“ Aktien mit einem Nominalwert von EUR 0,01, ausgegeben an den Komplementär (Die Klasse A Aktien und Klasse B Aktien sind die „Aktien“).

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann in Übereinstimmung mit luxemburgischen rechtlichen Bestimmungen erhöht oder verringert werden.

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von bis zu FÜNFZEHN MILLIONEN EURO (EUR 15.000.000,-), eingeteilt in FÜNFHUNDERTMILLIONEN (500.000.000) Klasse A Aktien und EINE MILLIARDE (1.000.000.000) Klasse B Aktien, beide mit einem Nennwert von NUL EURO NUL EINS CENT (EUR 0,01) je Aktie.

Der Manager ist befugt und ernannt für eine Dauer von fünf (5) Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Gründungsurkunde um von Zeit zu Zeit das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals insgesamt oder in Teilbeträgen durch die Ausgabe neuer Aktien ohne Agio zu erhöhen.

Der Manager ist bevollmächtigt, solche neuen Aktien unter und während der oben benannten Zeitperiode auszugeben, wobei er hierbei die Vorzugsrechte von bereits existierenden Aktionären ganz oder teilweise einschränken kann.

Die Gesellschaft kann unter den Bedingungen des luxemburgischen Rechts eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Form und Übertragung der Aktien. Aktien werden nur in Form von Nennwertaktien ausgegeben.

Alle ausgegebenen Aktien werden im Aktienregister der Gesellschaft eingetragen (das „Register“), welches sich im Gesellschaftssitz befindet. Das Register soll den Namen und die Adresse eines jeden Aktionärs sowie die Anzahl, Klasse und eingezahlten Betrag hinsichtlich der von ihnen gehaltenen Aktien enthalten.

Der Eintrag des Namens eines Aktionärs im Register beweist seinen Besitz solcher Aktien.

Die Gesellschaft kann eine Übertragung, welche durch andere Dokumente zwischen dem Übertragenden und dem Übertragungsempfänger vertraglich vereinbart wurde, akzeptieren und in das Register eintragen.

Jeder Aktionär muss den Manager mit Adresseninformationen versorgen, zu welcher Adresse dann alle Anzeigen und Bekanntmachungen der Gesellschaft versendet werden können. Diese Adresse wird im Register vermerkt.

Der Aktionär kann jederzeit seine Adresse im Register durch eine schriftliche Mitteilung an die Gesellschaft ändern.

Art. 7 Aktienagio. Die Gesellschaft hat zwei Agio Konten, die Klasse A Agio Konto und die Klasse B Agio Konto. Das Kapital, das als Guthaben der Klasse A Agio gilt, ist nur verfügbar für die Inhaber der Klasse A Aktien während das Kapital, das als Guthaben der Klasse B Agio gilt, nur für die Inhaber der Anteile der Klasse B verfügbar ist.

Art. 8. Stimmrechte. Jede Aktie beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme bei allen Hauptversammlungen der Aktionäre.

Art. 9. Hauptversammlungen der Aktionäre. Unbeschadet der Bestimmungen des Artikels 12 (Befugnisse der Manager) dieser Satzung und ohne Vorurteile gegen alle anderen Mächte des Managers, die ihm durch das Gesetz oder durch die vorliegende Satzung zugeteilt ist, kann die Hauptversammlung der Aktionäre beschließen verschiedene Maßnahmen zu nehmen und zu ratifizieren im Interesse der Gesellschaft vis-à-vis Dritten Personen oder sie kann eine Änderung der Satzung der Gesellschaft vornehmen, jedoch nur mit der Zustimmung des Managers.

Die Einladung muss durch den Manager mindestens acht (8) Geschäftstage vor der jährlichen Hauptversammlung als Einschreiben und mit der Tagesordnung der Hauptversammlung an die Aktionäre unter den für diese im Register angegebenen Adressen abgesendet werden.

Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre wird in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, oder an einem anderen Ort in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg wie durch die Einladung zur Hauptversammlung vorgesehen, jedes Jahr am dritten Mittwoch im Monat März um 16 Uhr abgehalten.

Der Manager kann jederzeit, wenn er dies für notwendig erachtet, eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre einberufen. Außerdem muss der Manager eine außerordentliche Hauptversammlung dann einberufen, wenn dies von den Aktionären, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des gesamten ausgegebenen Aktienkapitals der Gesellschaft besitzen, schriftlich (unter Angabe der Tagesordnung) verlangt wird.

Außerordentliche Hauptversammlungen können an jenen Orten und zu jenen Zeiten in Luxemburg abgehalten werden, wie dies in der Einladung zu solchen besonderen Hauptversammlungen festgehalten ist.

Art. 10. Ablauf der Hauptversammlungen. Den Vorsitz auf allen Hauptversammlungen führt der Manager oder ein von ihm hierfür eingesetzter Vertreter.

Für jede Hauptversammlung gelten das Quorum und die Stimmmehrheitserfordernisse, welche durch das luxemburgische Recht oder dieser Satzung verlangt werden.

Außer wenn anderweitig durch ein Gesetz oder diese Satzung bestimmt, werden Beschlüsse einer wirksam zusammengetretenen Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder wirksam vertretenen Aktionäre gefasst, wobei der Manager jedem Beschluss ausdrücklich zustimmen muss.

Art. 11. Management der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird von Rx Healthcare, société à responsabilité limitée, (der "Manager") geleitet, die der Komplementär ist und der die Klasse B Aktien der Gesellschaft hält. Andere Aktionäre werden weder an der Gesellschaft teilnehmen noch diese leiten.

Art. 12. Befugnisse der Manager. Der Manager ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Managers.

Der Manager ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 13. Vergütung des Managers. Als Entschädigung für seine geleisteten Dienste für die Gesellschaft, hat der Manager Anspruch auf Zahlung einer Gebühr (die „Gebühr“) gemäß einem Aktionärsvertrags, welcher von Zeit zu Zeit unterzeichnet werden kann.

Art. 14. Unterschriften. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift des Managers gebunden.

Außerdem wird die Gesellschaft rechtlich, in jeder Hinsicht, durch die einzel- oder gemeinsame Unterschrift jeder Person oder Personen, welche für diesen Zweck vom Manager delegiert wurden, gebunden. Jedoch kann eine solche Autorität nicht an den Kommanditisten delegiert werden.

Art. 15. Aufsichtsrat. Die Geschäfte der Gesellschaft und ihre finanzielle Situation, insbesondere ihre Bücher und Konten und Finanzoperationen werden durch einen Aufsichtsrat (conseil du surveillance), welcher aus mindestens drei (3) Personen (commissaires) besteht überwacht.

Der Aufsichtsrat kann eine Stellungnahme der Angelegenheiten nehmen, auf die der Manager sich bezieht, und der Aufsichtsrat kann alle Handlungen des Managers genehmigen, welche die Kompetenz des Managers folgend dieser Satzung überschreiten.

Wenn ein zugelassener Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) ernannt wird, um den Jahresabschluss des Unternehmens zu prüfen, kann die Gesellschaft, ist aber nicht verpflichtet, beibehalten einen Aufsichtsrat, im Sinne von Artikel 109 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz, in welchem Fall die Artikel 110 und 112 dieses Gesetzes anwenden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres.

Art. 17. Gewinnverwertung. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet, sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Die Rechte der Aktionäre zu den anteiligen Zahlungen, die von der Gesellschaft an ihre Aktionäre gestattet werden (einschließlich, ohne Einschränkung, Dividenden, jede andere Form der Verbreitung oder Liquidationserlös), erfolgen auf der Grundlage des gesamten Eigenkapitals der den Aktionären zusteht (unabhängig davon, ob es zugeordnet wurde, um Kapital oder Agio).

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden wie in Artikel 3 (Dauer - Liquidation) angegeben

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung ausgewählt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Art. 19. Änderung der Satzung. Diese Satzung der Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit durch eine Entscheidung der Außerordentlichen

Hauptversammlung der Aktionäre im Einklang mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts geändert werden, vorbehaltlich der Beschlussfähigkeit und Mehrheits Anforderungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz und vorbehaltlich alle Änderung notwendig aufgrund der Entlassung der Manager wie in Artikel 11 (Management der Gesellschaft) dieser Satzung geregelt ist.

Art. 20. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz und allen anderen einschlägigen Gesetzen.

Vorübergehende Bestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2014.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschiene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

RX HEALTHCARE	3.100.000 Klasse A Aktien
SYCAMORE LUXEMBOURG S.A.	5 Klasse B Aktien
GESAMT:	3.100.005 Aktien

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig zu EINEM EUROCENT je Aktie eingezahlt so dass nunmehr die Summe von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO UND FÜNF EURO CENT (EUR 31.000,05) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

RX HEALTHCARE gibt somit bekannt die Summe in Höhe von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) vollständig in Bareinlage zu zahlen.

SYCAMORE LUXEMBOURG S.A. gibt somit bekannt die Summe in Höhe von FÜNF EURO CENT (EUR 0,05) vollständig in Bareinlage zu zahlen.

Eine Summe von NEUN EURO NEUNUNDNEUNZIG CENT (EUR 9,99,-) wurde pro Aktie als Aktienagio auf die Klasse B Aktie gezahlt, welche Summe (EUR 49,95) der Gesellschaft zur Verfügung steht, und deren Beweis vom Notar nachgewiesen wurde.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem dieser Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte Parteien, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxemburg;
- 2) Als Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft bis nächsten Generalversammlung gehalten in 2015 wurde ernannt:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 65.477.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26, 26-1 (2), 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.300,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem anwesenden Bevollmächtigten, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigten zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G.NUCERA, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33110.

Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (gezeichnet): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Dem Handels-und Gesellschaftsregister erteilt.

Luxemburg, den 31. Juli 2013.

Référence de publication: 2013111570/387.

(130135021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Racing & Competition Machines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 14.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111572/10.

(130134949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.322.

—

Extrait des décisions collectives des associés prises en date du 10 juin 2013

Les associés ont décidé de renommer la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139890, en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice 2013.

L'adresse de Monsieur Fernand HEMMEN, associé de la Société, est 19, rue des Violettes, L-8023 Strassen.

L'adresse de Monsieur Patrick MOES, associé et gérant de la Société, est 30, Cité Millewée, L-8064 Bertrange.

L'adresse de Monsieur Joël SCHONS, associé de la Société, est 9, rue de Mondorf, L-5470 Wellenstein.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111585/15.

(130135512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

REComm Sarl München LS294 SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 20.001,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.284.

—

En date du 15 octobre 2012, KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé Réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, les associés ont décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, précité, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111587/16.

(130135244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Elektra Purchase No. 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.004.

—

Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 19 juillet 2013.

Il a été décidé de:

- renouveler le mandat de Madame Zamyra Cammans demeurant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en tant que administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- renouveler le mandat de Madame Petra Dunselman demeurant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en tant que administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- renouveler le mandat de Monsieur Peter Gatehouse demeurant professionnellement au The Esplanade, St. Helier, bâtiment Ogier House, JE-JE4 9WVG, Jersey en tant que administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- renouveler le mandat de BDO Audit S.A, domicilié à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 147570 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109671/23.

(130132764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.775.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 juillet 2013

1. Mme Fanny AUENALLAH a démissionné de son mandat de gérante.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
3. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née le 6 octobre 1982 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1978 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.P.U L Co-investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109680/20.

(130133132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société, prises en date du 30 juillet 2013:

- L'actionnaire unique prend note et accepte la démission de Monsieur Daniel Bendavid en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 11 juillet 2013.
- L'actionnaire unique prend note et approuve de ne pas remplacer Monsieur Daniel Bendavid au sein du Conseil d'Administration de la Société.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109687/13.

(130134028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

ERES RCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 117.242.

Il résulte d'une contrat de transfert de parts signé le 27 juin 2013 avec prise d'effet au 1^{er} août 2013 la cession suivante:

Cariad., une société par action simplifiée constituée selon les lois françaises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 490887015 et ayant son siège social au 5, rue Mesnil, F-75116 Paris

Et

CFSH Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142 122 et ayant son siège social au 1, rue Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

CFSH Luxembourg S.à r.l.	2,502 parts sociales de catégorie 1
CFSH Luxembourg S.à r.l.	3,625 parts sociales de catégorie 2
Jérémie Melin	250 parts sociales de catégorie 2
Samuel Pinto	1,125 parts sociales de catégorie 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111101/21.

(130134656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Orion III European 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106213/10.

(130128859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Oyster Circle Luxembourg Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106214/10.

(130128216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Olos Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 150.330.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013106218/11.

(130128791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 23.938.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013106223/10.

(130129284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

P.J. Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 41.618.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 24/07/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013106231/13.

(130128320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 128.949.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013106221/10.

(130128745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pare S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106234/11.

(130128545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Partners Group Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.231.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106235/10.

(130129032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 153.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106237/10.

(130128182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pentair Technical Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Avec effet au 17 juillet 2013, le siège social de la Société est transféré au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Technical Products S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106240/13.

(130128346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 49.410.691,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.853.

—
Avec effet au 17 juillet 2013, le siège social de la Société est transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Global Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106238/13.

(130128343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.573.075,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.719.

—
Avec effet au 18 juillet 2013, le siège social de la Société est transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106239/13.

(130128347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Private Trustees S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 74.700.

—
Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106248/10.

(130129110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1273 Senningerberg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.835.

—
Extrait conforme des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 26 juillet 2013

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats de M. Blake Klein, M. Adrian Harris et M. Richard Goddard en qualité d'administrateurs de Renaissance Asset Managers (Luxembourg)S.A jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuveront les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

L'actionnaire unique a également décidé de réélire Ernst& Young comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuveront les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106305/18.

(130128917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pentair Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.421.269,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.548.

Avec effet au 17 juillet 2013, le siège social de la Société est transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Holdings

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106270/13.

(130128344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013106271/12.

(130129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Polichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 57.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106275/10.

(130129154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Saint (BC) Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 178.841.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 juin 2013, que Saint (BC) Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 31.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Saint (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178678 ayant son siège social à l'adresse suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Saint (BC) Luxco S.C.A. 31.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Saint (BC) Midco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013106328/19.

(130128460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pricourt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106278/10.

(130128794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Prima Immobil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 106.079.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106279/10.

(130128424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

H2L Marques, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 179.159.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme H2L IMMO, établie et ayant son siège social au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169247,

ici représentée par Madame Danielle Buche, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 juillet 2013, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination H2L MARQUES qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de H2L MARQUES (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social.

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 31.000) représenté par CENT (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX euros (EUR 310) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 5 juin à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés,

(ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l' "Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/ seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus

d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été entièrement souscrites par la société anonyme H2L IMMO, préqualifiée, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

- Monsieur Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, né le 25/03/1966 à Watermael Boitsfort (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur Michaël Dandois est désigné Président du Conseil d'Administration.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 120.602, Luxembourg.

3. Le siège social de la société est établi au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/ Attert, le 31 juillet 2013. Relation: RED/2013/1282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONForme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013111256/266.

(130135501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

Référence de publication: 2013111247/10.

(130135402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.899.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 1^{er} août 2013

En date du 1^{er} août 2013, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat. L'actionnaire unique a pris note du changement de la forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative sous la dénomination sociale de «PricewaterhouseCoopers».

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

A cette même date, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B et Vice- Président du Conseil d'Administration de la société et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., représentée par Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme administrateur B Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et Monsieur Michael Verhulst né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 20131114161/28.

(130138625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Numisma Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.427.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NUMISMA Capital LTD, having its registered office at 18, Spyrou Kyprianou, Office 301, 1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies of Cyprus under the number HE 25 89 65 (the "Shareholder"), hereby represented by M. Carlo Montagna, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 July 2013.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of NUMISMA Capital FUND, a société anonyme - société d'investissement à capital variable - fond d'investissement specialise having a Total Net Asset Value of EUR 30,000.-as at 1 July 2013 and represented by 311 Class P variable capital share, which was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 12 January 2012, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 166.427 and having its registered office at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C number 254 of 31 January 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Alan Ridgway, Chartered Accountant, born on 17 May 1965 in Cork, Ireland and residing professionally at 58, Rue de Village L-3311 Abweiler as liquidator of the Company subject to receipt of the written approval of the CSSF.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUMISMA CAPITAL LTD, ayant son siège social à 18, Spyrou Kyprianou, Office 301, 1075 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Bureau Commercial de Chypre sous le numéro HE 25 89 65 (l'«Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo Montagna, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 09 juillet 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de Numisma Capital Fund SICAV - SIF, une société anonyme - société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisée régie par le droit luxembourgeois, ayant un actif net de EUR 30.000,- le 1 juillet 2013 et représenté par 311 Classe P action capital variable, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, du 12 janvier 2012, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.427 et ayant son siège social 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 254 du 31 janvier 2012.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Alan Ridgway, Expert-Comptable, né le 17 mai 1965 à Cork, Irlande, résidant professionnellement à 58, rue de Village, L-3311 Abweiler en tant que liquidateur de la Société sous réserve de l'approbation écrite de la CSSF.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. MONTAGNA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8910. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé)pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 août 2013.

Référence de publication: 2013114147/121.

(130138535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Montbrillan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 139.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114116/9.

(130138111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Moonlight Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.105.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114117/9.

(130138241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Neovia Logistics Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114129/9.

(130138256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Princes Exchange (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.409.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'associé unique a décidé de nommer KPMG Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013114167/14.

(130138701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.
